

ASSEMBLÉE NATIONALE

9 mai 2018

LOGEMENT AMÉNAGEMENT ET NUMÉRIQUE - (N° 846)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CE1258

présenté par
M. Lioger, rapporteur

ARTICLE 23

À la deuxième phrase de l'alinéa 56, substituer au mot :

« document »,

le mot :

« procès-verbal ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.